



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 7 février 2024

PRÉVENTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL GRAVES ET MORTELS

Fin 2023, le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion a organisé une campagne de communication pour la prévention des accidents du travail. En Normandie chaque mois, trois personnes meurent au travail et plus de 80 personnes subissent chaque jour un accident du travail avec arrêt.

Face à ces constats qui appellent l'attention de tous les acteurs de la prévention, la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) de Normandie se mobilise pour prévenir les accidents du travail dans la région avec :

- La publication de la seconde édition des chiffres clés « Accidents du travail » : un bilan chiffré des accidents du travail 2022, déclarés à l'inspection du travail.
- La rédaction de fiches « Accidents du travail », à destination des entreprises et particulièrement des très petites entreprises (TPE) et petites et moyennes entreprises (PME), afin de donner des pistes de prévention.
- La réalisation et diffusion de vidéos illustrant les bonnes pratiques de sécurité au travail et de prévention des accidents dans les 3 secteurs d'activité les plus sinistrés (la construction, l'industrie et l'agriculture).

Tout accident du travail doit faire l'objet d'une **déclaration** auprès de la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) ou de la mutualité sociale agricole (MSA) **dans les 48 heures après avoir eu connaissance de l'accident du travail** via le site net-entreprises.fr.

En cas d'accident du travail mortel, depuis juin 2023, l'employeur est tenu d'informer l'**inspecteur du travail compétent** du lieu de survenance de l'accident **dans les douze heures**. L'article R. 4121-5 du code du travail précise les informations à transmettre à l'inspecteur du travail.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez la DREETS de Normandie : dreets-norm.polet@dreets.gouv.fr

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex